

# COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 08 avril 2016

L'an deux mille seize, le 8 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 04/04/2016

Présents : MM. GUILLAUME, FUSTIER, LAMARTINE, PIREYRE, REYNARD, SOBCZAK, PODEVIN et Mmes ROUSSET, TENNEREL, PEYRON, RAYNAUD, PLOS.

Mme CASSAGNE Christelle a donné procuration à M. GUILLAUME Gérard

M. PELLETIER François a donné procuration à M. LAMARTINE Sylvain

Secrétaire de séance : Mme Florence PEYRON

Mme RAYNAUD Amandine est arrivée à 9h 25

Approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 11 mars 2016

### 1 Comptes administratifs 2015:

**Commune** : Sous la présidence de M. FUSTIER François, le Conseil Municipal a délibéré sur le présent compte 2015 dressé par M. Gérard Guillaume, Maire.

- Fonctionnement : dépenses : 348 909,86 € - recettes : 412 756,04 €  
Résultat comptable : 63 846,18 €

- Investissement : dépenses : 201 044,15 € - recettes 412 918,94 €  
Résultat comptable: 211 874,79 €

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres, moins 1 voix (Le Maire ne participant pas au vote) d'approuver l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2015.

**Assainissement** : Sous la présidence de M. FUSTIER François, le Conseil Municipal a délibéré sur le présent compte 2015 dressé par M. Gérard Guillaume, Maire.

- Fonctionnement : dépenses : 52 666,17 € - recettes : 60 469,62 €  
Résultat comptable: 7 803,45 €

- Investissement : dépenses : 32 699,90 € - recettes 30 250,00 €  
Résultat comptable: -2 449,90 €

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres, moins 1 voix (Le Maire ne participant pas au vote) d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2015.

### 2- Comptes de gestion 2015 :

Les comptes de gestion 2015 de la Commune et de l'Assainissement dressés par Mlle MUNOZ Receveur Municipal de Billom identiques aux comptes administratifs 2015 présentés sont approuvés à l'unanimité.

### 3- Affectation des résultats 2015 :

**Commune : Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2015**

|   |           |
|---|-----------|
| Virement à la section d'investissement                |           |
| Résultat au 31-12-2015                                |           |
| Excédent  | 56 779,53 |
| d'investissement                                      | Déficit   |
| Excédent au 31/12/2015 cumulé                         | 92 163,01 |
| - Exécution du virement à la section d'investissement |           |
| - Affectation complémentaire en réserves c/1068       |           |
| - Affectation à l'excédent reporté c/002              | 92 163,01 |

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent d'exploitation cumulé, soit : **92 163,01 €** au budget primitif 2016  
Cette affectation est approuvée à l'unanimité.

#### **Assainissement : Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2015**

|   |         |           |
|---|---------|-----------|
| Virement à la section d'investissement                |         |           |
| Résultat au 31-12-2015                                |         |           |
| Excédent  |         | 70 446,26 |
| d'investissement                                      | Déficit |           |
| Excédent au 31/12/2015 cumulé                         |         | 1 682,09  |
| - Exécution du virement à la section d'investissement |         |           |
| - Affectation complémentaire en réserves c/1068       |         |           |
| - Affectation à l'excédent reporté c/002              |         | 1 682,09  |

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent d'exploitation cumulé, soit 1 682,09 € au budget primitif 2016.  
Cette affectation est approuvée à l'unanimité.

#### **4 Vote des 3 taxes locales directes 2016 :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de voter les 3 taxes locales directes, afin de permettre l'établissement du budget primitif 2016.

Aucune variation des taux par rapport à 2015 :

Il propose les taux suivants pour 2016 :

- taxe d'habitation : 12,35 %
- taxe foncière bâti : 15,58 %
- taxe foncière non bâti : 111,37 %

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, les nouveaux taux 2016 ont été adoptés à l'unanimité.

#### **5 Contributions et subventions inscrites au B P 2016:**

M. le Maire propose à l'assemblée les sommes inscrites ci-dessous, concernant les contributions aux organismes de regroupement et les subventions aux associations et autres organismes qui seront versées au cours de l'exercice 2015.

Contributions aux organes de regroupement : 104 879,00 €

Subvention de fonctionnement aux associations : 1 220,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accepter les propositions énoncées par Monsieur le Maire.

#### **6 Vote du Budget Primitif 2016 :**

**Commune :** Sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, le Conseil Municipal délibère sur les propositions du Budget Primitif 2016. Celui-ci s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses :

Fonctionnement : 481 691,00 €

Investissement : 388 053,00 €

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'accepter et de voter le Budget Primitif 2016.

**Assainissement :** Sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, le Conseil Municipal délibère sur les propositions du Budget Primitif 2016.

Celui-ci s'équilibre en fonctionnement tant en recettes

Fonctionnement : 53 590,34 €

Celui-ci est en suréquilibre en investissement :

Dépenses : 80 433,00 €

Recettes : 100 696,26 €

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'accepter et de voter le Budget Primitif 2016.

#### **7- Questions diverses**

- Information du Conseil Général sur la facturation de certaines interventions des services des pompiers (Nid de guêpes)
- Le conseil municipal accepte de prendre en charge le montant des fournitures pour les travaux du four d'Oriol (dallage du sol). La réalisation sera faite par les habitants.

L'ordre du jour étant épuisé a séance a été levée à 22 heures 40.